



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
CHARGÉ DU BUDGET ET DE LA FONCTION PUBLIQUE
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN



RAPPORT D'EXECUTION AU 30 JUIN

DE LA LOI DE FINANCES 2026

VERSION CITOYENNE

SEPTEMBRE 2026

Introduction

Dans le cadre du pilotage du suivi de l'exécution de la loi de finances et pour assurer une meilleure communication sur l'information budgétaire, le Ministère de l'Économie et des Finances en charge du Budget et de la Fonction Publique à travers la Direction générale du Budget élabore et publie chaque fin de trimestre le rapport d'exécution du budget de l'État.

Ce rapport rend compte de l'exécution du budget par l'exécutif et explique comment l'argent public collecté a servi à la réalisation des services publics en faveur des citoyens. La publication de sa version simplifiée garantit aux citoyens le droit d'accès à l'information reconnu par le décret n°2015-035 du 29 janvier 2015 portant Code de transparence dans la gestion des finances publiques en République du Bénin.

Le présent rapport couvre les points suivants

- ▶ Présentation du niveau de réalisation des principales sources de recettes budgétaires à fin juin 2026
- ▶ Présentation détaillée du niveau de collecte des taxes impôts droits de douane et autres recettes inscrites dans le budget de l'État
- ▶ Dépenses à sensibilité directe sur le genre
- ▶ Dépenses relatives aux changements climatiques
- ▶ Principaux domaines où l'argent public est utilisé
- ▶ Nouveaux emprunts (crédits) pour pouvoir rendre les services aux citoyens
- ▶ Niveau de remboursement de la dette passée de l'État
- ▶ Principales fonctions des dépenses de l'État

Principaux points d'exécution de la loi de finances au 30 juin 2026

La loi de finances s'équilibre en ressources et en charges. Les charges sont constituées (i) du budget général (budgets des ministères et institutions de l'État), (ii) du budget annexe (Fonds National des Retraites du Bénin FNRB), (iii) des Comptes d'Affectation Spéciale (CAS) et (iv) des charges de trésorerie (remboursement du principal de la dette publique). Elles sont équivalentes aux ressources qui comprennent les recettes des régies, les dons des partenaires, les cotisations au FNRB et les nouveaux emprunts de l'État.

Pour l'année 2026, les ressources et les charges révisées de [loi n° 2026-10 du 24 juin 2026 portant loi de finances rectificative pour la gestion 2026](#) s'élèvent à :

4 148 357 millions de FCFA

contre 3 551 005 millions de FCFA en 2025, ce qui représente une hausse de 597 352 millions de FCFA

I. Recettes consolidées du budget de l'État

À la fin du second trimestre de l'année 2026, l'argent de l'État mobilisé sous forme de recettes budgétaires au profit du budget de l'État s'affiche à :

1 220 806,4 millions de FCFA

Ce qu'il faut retenir

En comparaison aux prévisions annuelles de 2 736 136 millions de FCFA, le taux de recouvrement à fin juin 2026 ressort à 44,6%. Sur 1 000 FCFA prévus, l'État a réussi à collecter 446 FCFA.

Comparées à la même période de l'année 2025, les recettes budgétaires ont connu une augmentation de 28 615,2 millions de FCFA, ce qui correspond à une évolution de 2,4 %.

Figure 1 : Évolution et comparaison des recettes budgétaires 2025-2026



Source : DGB, septembre 2026

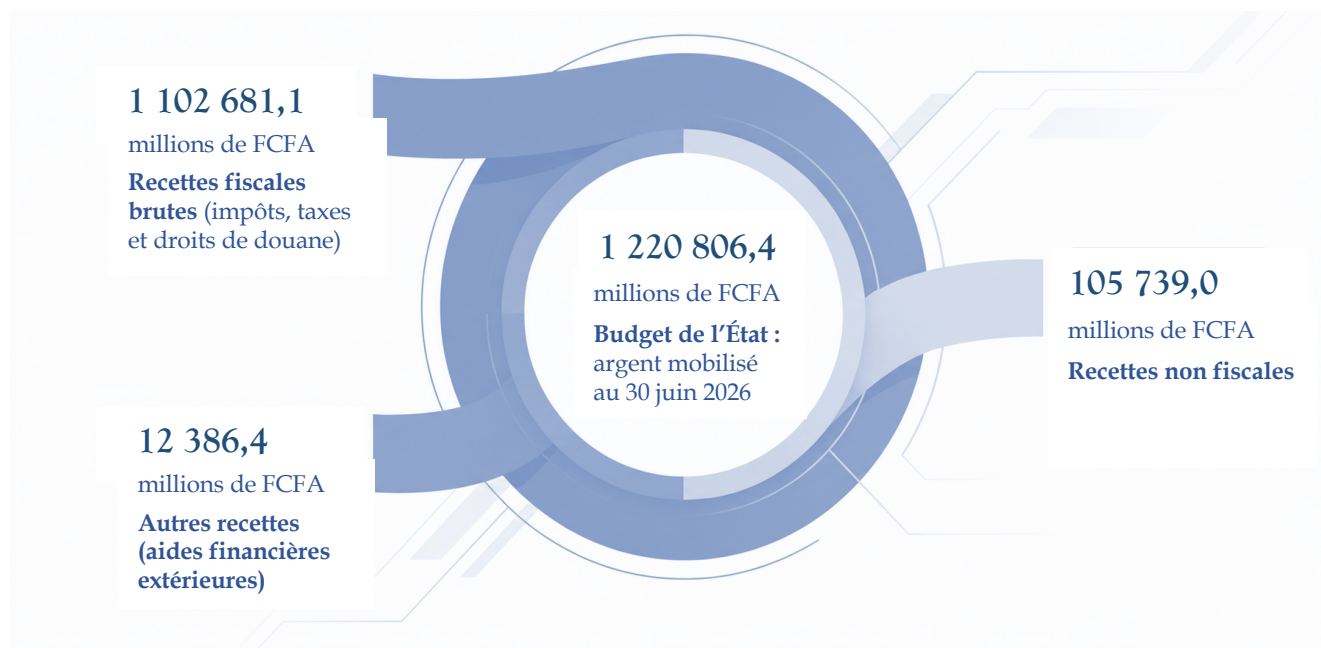
Pourquoi les recettes ont-elles augmenté ?

À fin juin 2026, les recettes de l'État ont progressé de **2,4 %**, soit **28 615,3 millions de FCFA** de plus qu'en 2025. Cette hausse s'explique notamment par une meilleure mobilisation des recettes fiscales et douanières et les efforts de recouvrement.

Elle renforce les ressources disponibles pour financer les services publics au bénéfice des citoyens.

L'illustration ci-dessous renseigne sur les différentes sources de recettes (recettes fiscales ou non fiscales et autres sources de recettes) ayant permis d'atteindre ce résultat.

Figure 2 : Présentation du niveau de réalisation des principales sources de recettes budgétaires à fin juin 2026



Source : DGB, septembre 2026

Présentation du niveau de réalisation des principales sources de recettes budgétaires à fin juin 2026

Tableau 1 : Niveau de réalisation au 30 juin 2025/2026 (en millions de FCFA).

En millions de FCFA

Nature des recettes budgétaires	2025			2026			Ecart	Variation à fin juin 2026/2025 en %
	Prévision	Exécution au 30 juin	Taux de réalisation (%)	Prévision	Exécution au 30 juin	Taux de réalisation (%)		
Recettes fiscales	2 091 300,0	1 048 884,1	50,2	2 446 866,7	1 102 681,1	45,1	53 797,1	5,1
DGI	1 319 100,0	641 039,1	49,0	1 499 434,7	724 288,3	48,8	83 249,2	13,0
DGD	772 200,0	407 845,0	52,8	947 432,0	378 392,8	39,9	-29 452,2	-7,2
Recettes non fiscales	193 000,0	109 900,3	56,9	214 593,0	105 739,0	49,3	-4 161,4	-3,8
DGTCP	128 834,0	81 128,7	63,0	148 948,0	77 322,4	51,9	-3 806,3	-4,7
ANDF	5 000,0	1 335,5	26,7	5 000,0	1 284,6	25,7	-50,9	-3,8
FNRB	59 166,0	27 436,2	46,4	60 645,0	27 132,0	44,7	-304,2	-1,1
Autres recettes budgétaires	83 083,0	33 406,8	40,2	74 675,7	12 386,4	16,6	-21 020,4	-62,9
Dons budgétaires	20 000,0	0,0	0,0	20 000,0	0,0	0,0	0,0	-
Fonds de concours et ressources assimilées	63 083,0	33 406,8	53,0	54 675,7	12 386,4	22,7	-21 020,4	-62,9
TOTAL	2 367 383,0	1 192 191,2	50,4	2 736 135,4	1 220 806,4	44,6	28 615,3	2,4

Source : Régies, juillet 2026

II. Dépenses du budget de l'État

Les dépenses de l'État exécutées au cours du second trimestre de l'année 2026 sont dédiées aux investissements productifs et à l'amélioration des conditions de vie de tous les citoyens, notamment les subventions aux produits de première nécessité et les appuis directs aux populations les plus démunies.

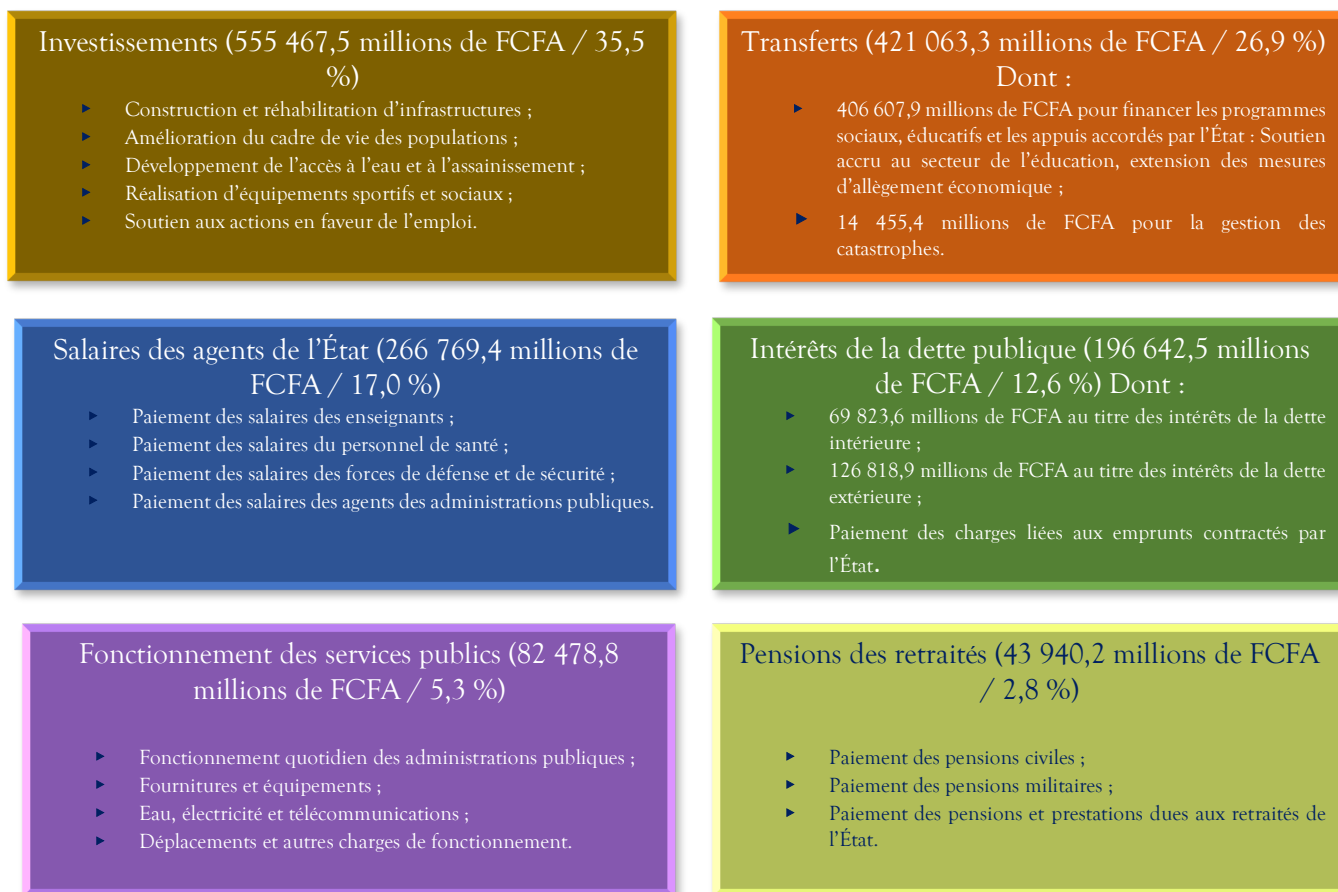
À ce titre, l'État a dépensé durant le second trimestre de l'année 2026, un montant de :

1 566 361,7 millions de FCFA

représentant 48,6 % des prévisions annuelles qui s'élèvent à 3 223 135,7 millions de FCFA

Sur 1 000 FCFA prévus pour l'année, l'État en a dépensé 486 FCFA. Voici en détail où est allé cet argent :

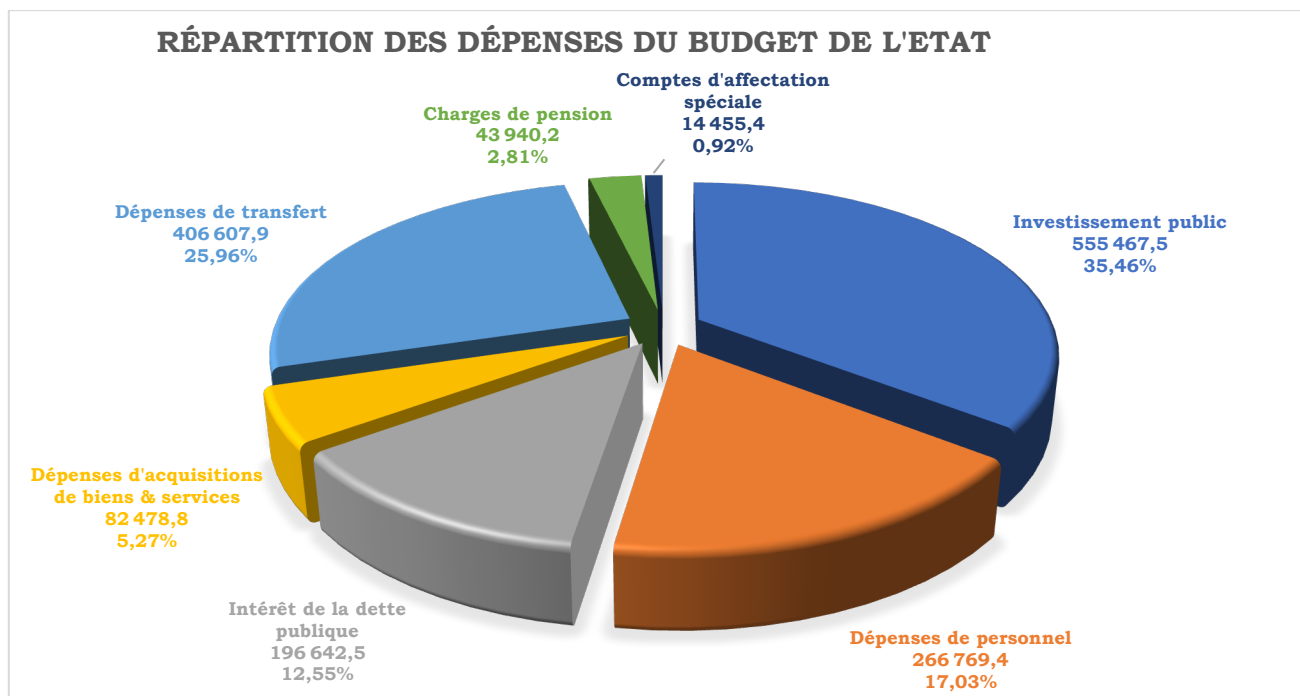
Figure 3 : Ventilation des dépenses par nature



Source : DGB, Septembre 2026

" Soucieux du bien-être de tous les citoyens béninois, le Gouvernement œuvre inlassablement en consacrant premièrement les dépenses de l'État aux investissements (35,5 %), deuxièmement aux aides et transferts vers les populations (26,0 %), troisièmement aux salaires de ses agents (17,0 %), quatrièmement aux charges liées aux emprunts de l'État (12,6 %), ensuite aux dépenses de fonctionnement des services publics (5,3 %), puis au paiement des pensions des retraités (2,8 %). "

Figure 4 : Répartition des dépenses du budget de l'État à fin Juin 2026



Source : DGB, septembre 2026

III. Dépenses à sensibilité directe sur le genre

Sur les 280 799,4 millions de FCFA prévus en 2026 pour les programmes contribuant à la réduction des inégalités de genre, 75 302,8 millions de FCFA ont été dépensés à fin juin 2026, soit 26,8 % du montant prévu.

Pourquoi ces dépenses n'ont-elles pas encore atteint leur rythme ?

Les achats de biens et de services ont marché au ralenti ce trimestre, le temps de mettre à jour les outils de gestion après la révision du budget. Les actions prévues se poursuivent et devraient s'accélérer au second semestre.

Que fait l'État ?

L'État poursuit ses efforts pour améliorer la planification et le suivi de l'exécution budgétaire afin d'accélérer la mise en œuvre des actions prévues et de renforcer leur impact sur la réduction des inégalités de genre.

IV. Dépenses relatives aux changements climatiques

À fin juin 2026, 363 986,5 millions de FCFA ont été utilisés pour financer des actions en faveur du climat, soit 48,7 % du budget prévu pour l'année.

Comment cet argent a-t-il été utilisé ?

- 315 177,1 millions de FCFA pour aider les populations et les territoires à mieux s'adapter aux effets du changement climatique ;
- 48 809,4 millions de FCFA pour réduire les causes du changement climatique, notamment en limitant les émissions de gaz à effet de serre.

Pourquoi ces dépenses sont-elles importantes ?

Elles contribuent à protéger les populations, les ressources naturelles et les activités économiques contre les effets du changement climatique, tout en favorisant un développement durable.

V. Opérations d'emprunts et de remboursements de la dette de l'État

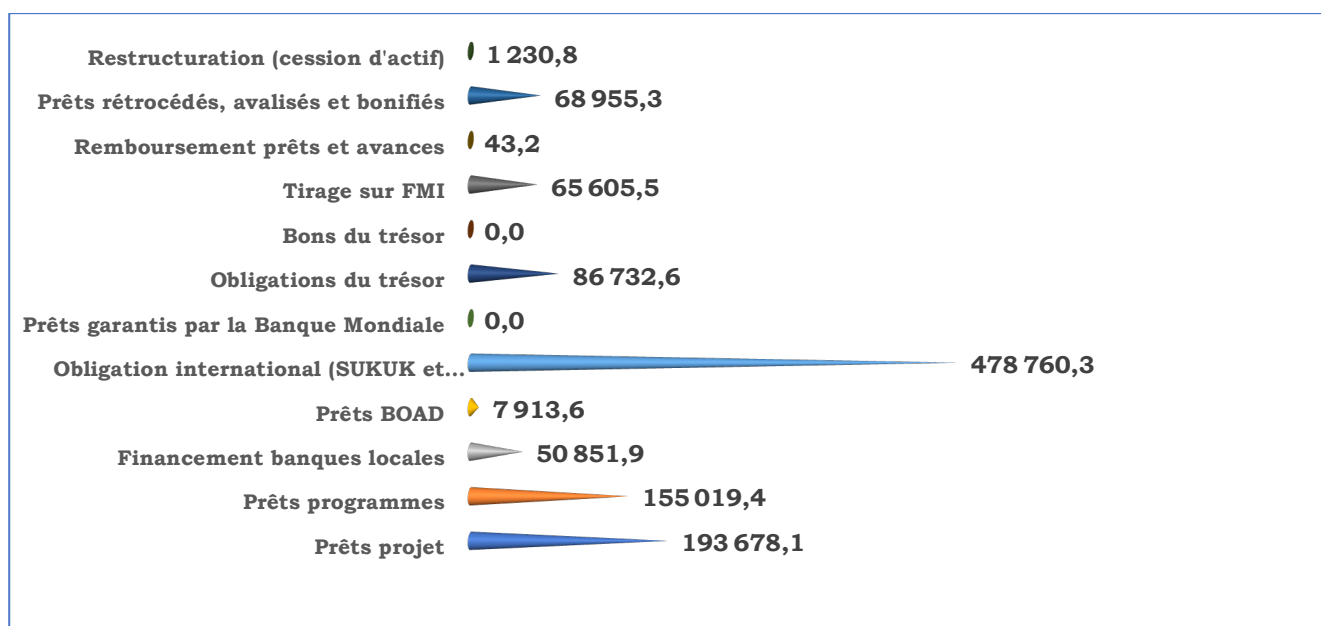
Nouveaux emprunts contractés (crédits) pour pouvoir rendre les services aux citoyens

Sur le second trimestre de l'année 2026, les nouvelles dettes contractées par l'État et les autres entrées d'argent effectuées en vue de continuer à réaliser les projets d'investissement s'élèvent à :

1 108 790,7 millions de FCFA

Le détail, en millions de FCFA, se présente dans le graphique ci-après :

Figure 5 : Niveau d'exécution des nouveaux emprunts au 30 Juin 2026



Source : DGB, juillet 2026

Niveau de remboursement de la dette passée

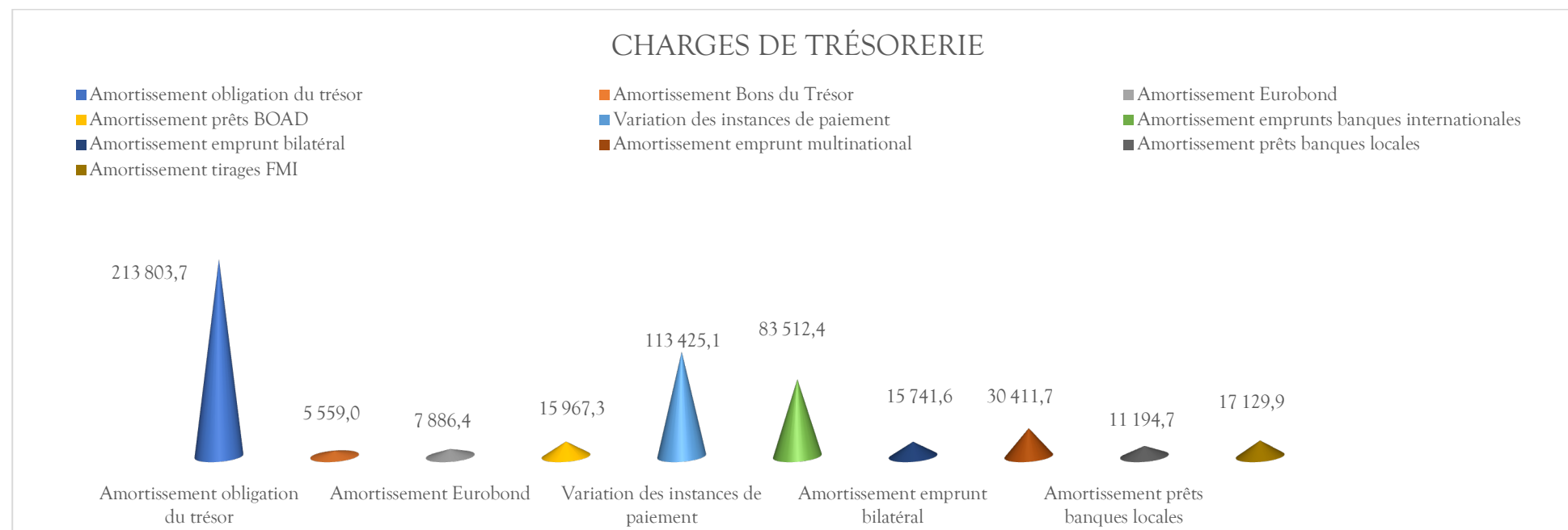
Comme les ménages et les entreprises l'État aussi doit aux partenaires au développement de l'argent qu'il avait emprunté pour offrir des services importants aux populations, surtout les plus exposées à la pauvreté. Comme disent les sages : « les bons comptes font les bons amis ». Ainsi, le Gouvernement s'emploie, chaque année, à rembourser les dettes arrivées à l'échéance.

À fin juin 2026, les remboursements des prêts contractés par l'État ont atteint :

514 736,7 millions de FCFA remboursés

La répartition par composante se présente ci-après :

Figure 6 : Niveau de remboursement de la dette passée au 30 Juin 2026

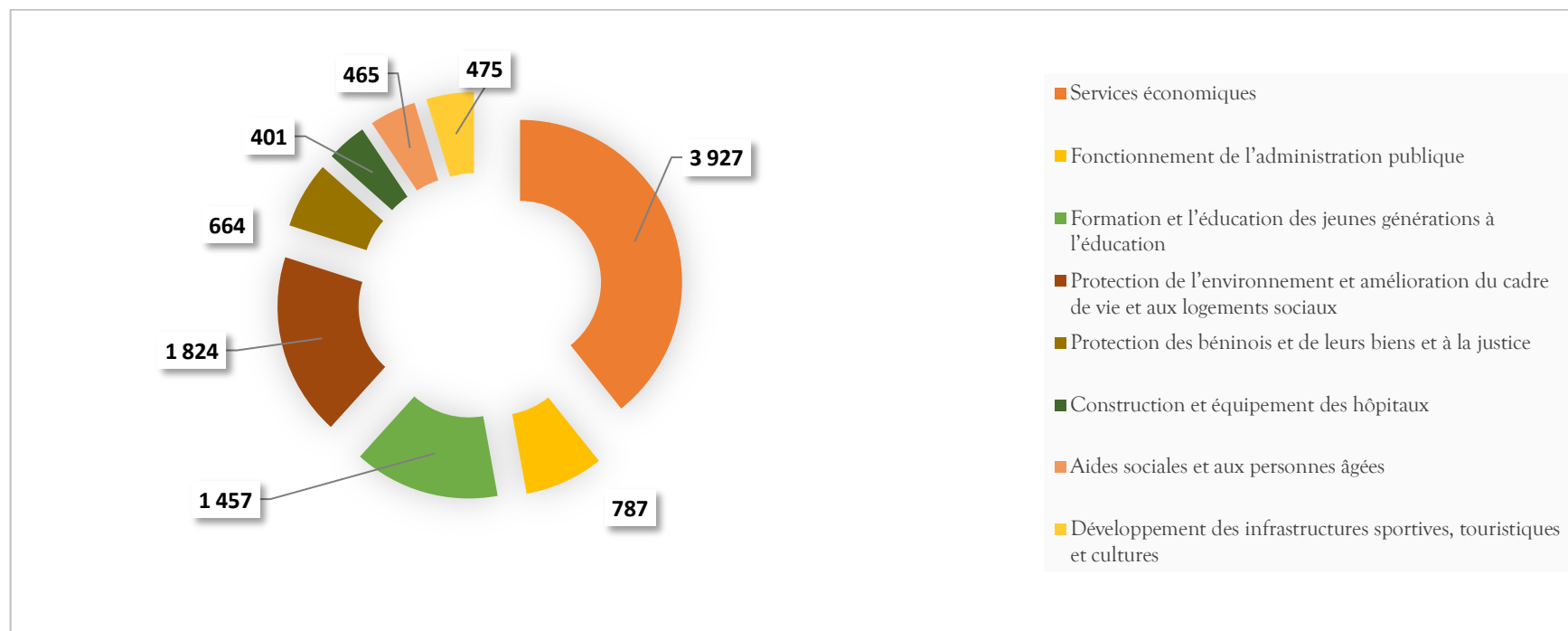


Source : DGTCP, CAGD, juillet 2026

VI. Principales fonctions des dépenses de l'État

À fin juin 2026, sur 10 000 FCFA dépensés par l'État, la répartition des dépenses entre les différentes fonctions se présente comme suit :

Figure 7 : Répartition fonctionnelle des dépenses pour 10 000 FCFA dépensés



" Sur chaque 10 000 FCFA dépensés par l'État à fin juin 2026, 3 927 FCFA ont été consacrés aux services économiques, notamment les routes, l'énergie, l'agriculture et le commerce, qui créent les conditions du développement pour tous. L'amélioration du cadre de vie, de l'environnement et des logements sociaux arrive ensuite avec 1 824 FCFA, suivie de l'éducation et de la formation des jeunes générations avec 1 457 FCFA. Puis 1 065 FCFA ont servi à soigner, protéger et rendre justice aux Béninois, et 787 FCFA à faire fonctionner chaque jour les services de l'administration. Enfin, 475 FCFA ont soutenu le sport, le tourisme et la culture, et 465 FCFA ont accompagné les familles les plus fragiles et les personnes âgées.

Ces choix reflètent la volonté du Gouvernement d'investir en priorité dans les infrastructures productives tout en assurant les services essentiels au bien-être de chaque Béninois – enfants, jeunes, adultes et personnes âgées. "

Conclusion

Les niveaux de mobilisation des recettes de l'État indiquent globalement que **sur 1 000 FCFA prévu pour l'année 2026, le Gouvernement a pu collecter 446 FCFA** au cours du second trimestre de l'année.

Dans le domaine d'utilisation de l'argent collecté, **l'État a dépensé 486 FCFA sur 1 000 FCFA prévu**. L'argent est utilisé principalement pour :

- ▶ les subventions aux produits de première nécessité ;
- ▶ la réalisation des points d'eau et l'aménagement du cadre de vie ;
- ▶ la poursuite de la construction de routes et de pistes rurales, de salles de classes, hôpitaux et centres de santé ;
- ▶ l'encadrement des agriculteurs et des éleveurs pour accroître leur rendement ;
- ▶ l'achat des machines pour accroître la couverture en énergie électrique à moindre coût ;
- ▶ le paiement des salaires des bourses aux étudiants pensions de retraites et prise en charge de certains patients.

" La poursuite des efforts de chacun de nous, citoyens entrepreneurs commerçants cultivateurs agents de l'État par le paiement de ses impôts et taxes permettra à l'État de rendre plus de services aux populations pour le bien-être de tous. "

Glossaire

Année / gestion budgétaire : Période d'exécution du budget allant du 1er janvier au 31 décembre 2026.

Budget de l'État : Ensemble des recettes et des dépenses de l'État voté par les Députés pour une année.

Comptes d'affectation spéciale : Opérations budgétaires financées au moyen de recettes particulières en relation directe avec les dépenses concernées.

Dépenses de l'État : Ensemble des dépenses effectuées par l'État pour assurer le fonctionnement des services publics, financer les investissements et soutenir les populations ainsi que certaines institutions.

Emprunt : Somme d'argent que l'État obtient auprès de partenaires ou sur les marchés financiers afin de financer ses besoins, avec engagement de remboursement selon des conditions convenues.

Investissement : Dépenses destinées à créer, réhabiliter ou équiper des infrastructures et des biens durables, comme les routes, les écoles, les hôpitaux ou les équipements publics.

Recettes budgétaires : Ensemble des ressources à mobiliser par l'État pour financer ses dépenses (recettes fiscales, non fiscales et autres recettes).

Recettes fiscales : Revenus que le gouvernement perçoit sous forme de taxes et impôts imposés aux individus, aux entreprises et à d'autres entités.

Recettes non fiscales : Ressources que l'État perçoit autrement que par les impôts et taxes, par exemple les redevances, les dividendes des entreprises publiques ou les frais administratifs.

Subventions : Aides financières accordées par l'État à des personnes, des entreprises, des collectivités ou des organismes pour soutenir une activité ou un service d'intérêt général.

Transferts courants : Sommes versées par l'État à des ménages, des collectivités ou des organismes sans contrepartie directe, comme les pensions, les bourses ou certaines aides sociales.

Annexe 1 : Détail des dépenses de l'État par fonction à fin juin 2026 (en millions de FCFA)

N°	FONCTION	Dépenses de personnel	Dépenses d'acquisitions de biens et services	Dépenses de transfert	Financement intérieur	Financement extérieur (dons)	Financement extérieur (prêts)	Total général	
		Ordonnancé	Ordonnancé	Ordonnancé	Ordonnancé	Ordonnancé	Ordonnancé	Ordonnancé	Poids d'exec
01	Services généraux des administrations publiques	28 021,6	19 600,8	44 633,7	21 696,8	0,0	9 350,0	123 302,9	7,9%
02	Défense	32 045,6	5 103,9	616,7	12 353,3	0,0	0,0	50 119,5	3,2%
03	Ordre et sécurité publique	31 289,2	4 754,6	12 207,2	5 621,4	0,0	0,0	53 872,4	3,4%
04	Affaires économiques	30 445,2	13 762,5	264 968,3	22 496,3	2 419,9	84 330,3	615 065,0	39,3%
05	Protection de l'environnement	802,7	124,1	1 453,8	21 831,9	87,1	3 749,5	28 049,0	1,8%
06	Logement, aménagement et services collectifs	2 618,6	1 376,5	259,1	201 573,4	0,0	51 854,6	257 682,2	16,5%
07	Santé	21 402,0	2 220,8	30 590,4	1 082,8	2 239,7	5 304,2	62 839,9	4,0%
08	Loisirs, culture et culte	1 026,1	1 551,5	16 595,5	49 609,4	0,0	5 616,0	74 398,4	4,7%
09	Enseignement	117 814,8	33 549,7	34 627,4	10 791,6	7 639,7	23 786,3	228 209,5	14,6%
10	Protection sociale	1 331,0	496,4	58 962,2	2 346,2	0,0	9 687,2	72 822,9	4,6%
TOTAL FONCTIONS		266 796,8	82 540,6	464 914,3	349 403,1	12 386,4	193 678,1	1 566 361,7	100%

Annexe 2 : Détail des recettes à fin juin 2026 (en millions de FCFA)

Nature des recettes budgétaires	2025			2026			Ecart	Variation (%)
	Prévision annuelle	Réalisations au 30 juin	Taux (%)	Prévision annuelle	Réalisations au 30 juin	Taux (%)		
Direction générale des Douanes (DGD)								
I- Recettes fiscales	772 200	407 845,0	52,8	947 432	378 392,8	39,9	-29 452,2	-7,2
1- Impôts et taxes intérieurs sur les biens et services (taxes sur valeur ajoutée-TVA)	425 677,9	209 604,7	49,2	510 487,2	188 630,2	37,0	-20 974,5	-10,0
2- Droits et taxes à l'importation	283 598,7	162 739,7	57,4	365 918,7	145 753,5	39,8	-16 986,2	-10,4
3- Droits et taxes à l'exportation	14 607,0	5 262,1	36,0	10 576,7	6 201,6	58,6	939,5	17,9
4- Autres recettes fiscales (Redevance d'aménagement urbain et de sécurisation de corridor, Taxe statistique, Taxe sur la pollution /éco taxe, Taxe spécifique ciment, etc.)	48 316,4	30 238,5	62,6	60 449,4	37 807,6	62,5	7 569,1	25,0
II-Recettes non fiscales dont :	0,0	0,0	#DIV/0!	0,0	0,0		0,0	-
Total DGD	772 200	407 845,0	52,8	947 432	378 392,8	39,9	-29 452,2	-7,2
Direction générale des Impôts (DGI)								
1- Impôts sur les Revenus Non Salariaux	387 575,6	192 567,7	49,7	415 708,0	225 586,8	54,3	33 019,1	17,1
2- Impôts sur les Revenus Salariaux	166 909,8	83 602,5	50,1	182 328,7	88 485,5	48,5	4 883,0	5,8
3- Impôts sur les Biens et Services	678 240,7	278 807,8	41,1	809 459,2	366 609,8	45,3	87 802,0	31,5
4- Impôts sur la Propriété	39 774,7	21 379,4	53,8	42 800,0	25 169,9	58,8	3 790,5	17,7
5- Autres Recettes Fiscales	23 399,2	58 027,9	248,0	5 938,8	4 126,1	69,5	-53 901,8	-92,9
Total DGI	1 295 900	634 385,3	49,0	1 456 235	709 978,1	48,8	75 592,8	11,9
Direction générale du Trésor et de la Comptabilité publique (DGTCP)								
1- Revenu de l'Entreprise et du Domaine	37,0	29,9	80,9	55,0	69,3	126,0	39,4	131,5
2- Droits et Frais Administratifs	35 060,0	11 437,2	32,6	24 293,7	15 468,7	63,7	4 031,4	35,2
3- Amendes et Condamnations Pécuniaires	730,0	636,9	87,3	1 593,0	557,9	35,0	-79,0	-12,4
4- Produits Financiers	33 000,0	40 744,8	123,5	50 005,0	22 868,1	45,7	-17 876,7	-43,9
5- Autres Recettes Non Fiscales	10 000,0	13 446,8	134,5	38 183,6	21 128,2	55,3	7 681,4	57,1
6- Recettes Exceptionnelles	50 007,0	14 833,0	29,7	34 817,7	17 230,2	49,5	2 397,1	16,2
Total DGTCP	128 834	81 128,7	63,0	148 948	77 322,4	51,9	-3 806,3	-4,7

Agence nationale du Domaine et du Foncier (ANDF)								
Total revenu ANDF	5 000	1 335,5	26,7	5 000	1 284,6	25,7	-50,9	-3,8
Fonds national des Retraites du Bénin (FNRB)								
1- Cotisations prélevées sur salaires	56 398,0	27 427,2	48,6	57 798,0	27 120,0	46,9	-307,2	-1,1
2- Validation des services	2 768,0	9,0	0,3	2 847,0	12,0	0,4	3,0	33,3
Total FNRB	59 166	27 436,2	46,4	60 645	27 132,0	44,7	-304,2	-1,1
1- Opérations Militaires à l'Etranger (OME)	8 000,0	0,0	0,0	0,0		-	0,0	-
2- Modernisation des Régies Financières	6 000,0	2 230,8	37,2	0,0	0,0	-	-2 230,8	-100,0
3- Prévention et Gestion des Catastrophes	5 000,0	1 473,2	29,5	43 200,0	14 310,2	33,1	12 837,0	871,4
4- Fonds de développement des arts et de la Culture	1 200,0	482,2	40,2	0,0	0,0	-	-482,2	-100,0
5- Fonds de développement de sport	3 000,0	2 467,6	82,3	0,0	0,0	-	-2 467,6	-100,0
Total CAS	23 200,0	6 653,7	28,7	43 200	14 310,2	33,1	7 656,5	115,1
Autres recettes budgétaires								
1- Dons budgétaires	20 000	0,0	0,0	20 000	0,0	0,0	0,0	-
3- Fonds de concours et recettes assimilées	63 083	33 406,8	53,0	54 676	12 386,4	22,7	-21 020,4	-62,9
Total autres recettes budgétaires	83 083	33 406,8	40,2	74 676	12 386	16,6	-21 020,4	-62,9
Total recettes budgétaires	2 367 383,0	1 192 191,2	50,4	2 736 135,4	1 220 806,4	44,6	28 615,3	2,4